

RNDDH

CNO

CONHANE

Réseau National de Défense des Droits Humains Conseil National d'Observation des Elections Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques

Communiqué de Presse

Contacter :

Marie Yolène GILLES COLAS
RNDDH
(509) 3728-8466

Me Gédéon JEAN
CNO
(509) 3795-6597

Edouard PAULTRE
CONHANE
(509) 3701-5654

Observation du Processus électoral : Position de principe autour des dernières décisions du CEP

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), le Conseil National d'Observation des Elections (CNO) et le Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques (CONHANE) prennent acte de la publication définitive, dans la nuit du 27 septembre 2015, des résultats du premier tour du scrutin du 9 août 2015, par le Conseil Electoral Provisoire (CEP).

Cette étape, qui aurait dû être considérée comme une "avancée", comporte cependant de nombreuses incohérences tant sur les critères de prise de décision que sur les diverses méthodes de calcul contradictoires qui sont à la base de ces résultats. Il s'agit d'une situation malheureuse qui fragilise et compromet davantage l'intégrité et la crédibilité du processus démocratique et de l'institution électorale.

Le RNDDH, le CNO et le CONHANE constatent également l'absence de transparence dans le processus d'évaluation annoncée par le CEP sur les élections du 9 août 2015.

Par ailleurs, le RNDDH, le CNO et le CONHANE saluent la décision du CEP de réviser la liste des organisations habilitées à s'engager dans l'observation électorale à l'occasion des élections du 25 octobre 2015. Cependant, il est déplorable que le CEP ait décidé de ne pas tenir compte des sanctions réclamées par plusieurs franges de la société haïtienne. En agissant ainsi, l'organe électoral risque de saper toute la confiance de la population dans le processus électoral.

Le RNDDH, le CNO et le CONHANE prennent acte de ce que les élections locales, préalablement prévues pour le 25 octobre 2015, ont été renvoyées au 27 décembre 2015. Ils regrettent que les élections des collectivités territoriales soient encore une fois traitées avec tant de négligence. En effet, les pouvoirs locaux sont des pouvoirs de proximité, alors que les pouvoirs législatif et exécutif sont généralement plus éloignés de la population haïtienne, notamment des couches vulnérables. Ces élections locales, qui revêtent une importance capitale pour une participation citoyenne effective de nature à mettre le pays sur les rails de la démocratie, auraient dû être organisées depuis 2011. En aucune façon, elles ne peuvent encore être reléguées à l'arrière-plan. La société haïtienne attend donc qu'elles aient lieu au moins au cours de l'année 2015.

Enfin, le RNDDH, le CNO et le CONHANE ont appris avec une grande préoccupation la décision d'un des Conseillers électoraux, Me Néhémy JOSEPH de se démettre de ses fonctions. Les motifs de démission avancés par le concerné renforcent les inquiétudes des parties prenantes aux élections en ce qui a trait à la réalisation effective d'élections honnêtes, crédibles et démocratiques et au respect du vote populaire.

Port-au-Prince, le 5 octobre 2015.